

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/09/2010

Réception par le Prefet : 06/09/2010

Publication : 10/09/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 3 septembre 2010

CP 2010-10-4-11

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION POUR 2010

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- VU le rapport n° 2009-5-5-3 du Conseil Général du 9 décembre 2009 adoptant le règlement financier départemental,
- VU le Programme Départemental d'Insertion adopté par le Conseil Général le 10 décembre 2009, pour les années 2010 - 2011 - 2012,
- VU la délibération n° 2009-5-4-3 du Conseil Général du 10 décembre 2009 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2010,
- VU la délibération n° 2009-5-4-3 du Conseil Général du 10 décembre 2009 relative aux actions menées dans le cadre de la politique départementale d'insertion et donnant compétence à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget,
- VU la Convention relative à la désignation d'un organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du Fonds Social Européen pour les années 2010 à 2012 signée en date du 25 juin 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- ❖ d'approuver et d'autoriser la signature de la convention bilatérale relative à l'octroi d'une subvention du Fonds Social Européen à l'Association G7, jointe au présent rapport,

- ❖ d'autoriser le versement des subventions correspondantes d'un montant total de 49 804 € :
 - 24 902 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique à prélever sur l'imputation CUCS : 065-58-6574-3047-010,
 - 24 902 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique à prélever sur l'imputation FSE : 017-564-6574-30471-010.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions